

## FICHE INSTANCE N°2

### COMITÉ DE TERRITOIRE

#### Présentation

Cette instance composée d'**élus et représentants** des structures mobilisées est l'**instance de pilotage** du PTGE. Elle prend les décisions et se prononce sur les différentes étapes du PTGE avant validation définitive par le préfet référent ou coordonnateur de bassin (diagnostic, volumes prélevables et programme d'action).

#### Structuration

Afin de faciliter les échanges et la tenue des réunions avec les membres de cette instance, elle est construite à deux niveaux :

##### Comité de Territoire

**Instance plénière** rassemblant 104 membres :

85

**CLE du SAGE  
Allier aval**

19

Acteurs aménagement,  
financeurs, usagers, expert

Réunion pour les **phases de validation** des différentes étapes et ponctuellement au besoin

##### COPIL restreint

**Instance réduite** du Comité de Territoire :

17

**Bureau de la CLE  
du SAGE Allier aval**

4

Acteurs aménagement,  
financeurs, usagers

**Préparation des réunions du Comité de Territoire**  
Mobilisation ponctuelle pour **trancher sur des propositions et lever les obstacles**  
**Suivi régulier** de la démarche et **lien direct avec le COTECH**

#### Règles de fonctionnement

Les règles de fonctionnement du Comité de Territoire ont été approuvées le 8 mars 2022 et modifiées le 29 novembre 2022 suite au renouvellement de la composition de la CLE du SAGE Allier aval. Elles précisent l'organisation et les modalités de prise de décision des membres du Comité de Territoire.